

L'Administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Laval,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les articles L.6143-7, D.6143-33, D 6143-34, D.6143-35, R.6143-38, L.6143-3-1 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 7 mai 2020, portant nomination de Monsieur Jean-Michel LACROIX en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Laval, à compter du 1^{er} juillet 2020,

Vu la décision en date du 7 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Lionel BERNY, en qualité d'Ingénieur au Centre Hospitalier de Laval, à compter du 1^{er} décembre 2015,

Vu la décision en date du 7 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Jérôme GARY, en qualité d'Ingénieur au Centre Hospitalier de Laval, à compter du 1^{er} décembre 2015,

Vu la décision en date du 3 mars 2020 portant nomination de Monsieur Julien EVRARD, en qualité d'Ingénieur au Centre Hospitalier de Laval, à compter du 9 mars 2020,

Vu la nomination de Monsieur Jonathan PILLON, en qualité d'Adjoint des Cadres Hospitalier au Centre Hospitalier de Laval, à compter du 13 mars 2023,

Vu la nomination de Madame Bérangère PELTIER, en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Laval, à compter du 1^{er} décembre 2020,

Vu l'arrêté ARS-PDL/DOS/RHS/495/2025/53 du 1er août 2025 de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Laval à compter du 8 septembre 2025,

Vu la décision de la direction générale de l'offre de soins en date du 8 août 2025 désignant M. Hubert de BEAUCHAMP, Directeur d'hôpital, en qualité d'administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Laval,

Décide,

Article 1 :

Monsieur Jean-Michel LACROIX, Directeur Adjoint chargé des Ressources Opérationnelles, reçoit, pour le Centre Hospitalier de Laval, délégation de signature pour tous les actes de gestion administrative courante des services en conformité avec l'organigramme général de l'établissement, pièces comptables incluses, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 2.

➤ Qualité et suivi réglementaire

➤ Services de l'ingénierie

- Etude et ingénierie
- Service de maintenance et performance
- Sécurité incendie et sûreté
- Service biomédical
- Gestion du patrimoine

➤ Service logistique

- Environnement et entretien des locaux
- Restauration
- Blanchisserie
- Flux logistiques, magasins
- Autres fonctions support

Les documents signés par Monsieur Jean-Michel LACROIX en application du présent article porteront la mention « *pour l'Administrateur provisoire et par délégation, le Directeur Adjoint* ».

Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, demeurent soumis à la signature de l'Administrateur provisoire :

- Les délibérations du conseil de surveillance
- Les notes de service
- Les emprunts
- Les baux emphytéotiques, et baux de plus de dix-huit ans
- Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation.

Les documents signés par Monsieur Jean-Michel LACROIX en application du présent article porteront la mention « pour l'Administrateur provisoire et par délégation, le Directeur Adjoint ».

Article 3 :

Monsieur Jean-Michel LACROIX, Directeur Adjoint chargé des Ressources Opérationnelles, reçoit, pour le Centre Hospitalier de Laval, délégation de signature pour engager les dépenses, signer les devis inférieurs à 5000 € HT, signer les bons de commandes d'exploitation et d'investissement dans le cadre du champ de compétence de la Direction des Ressources Opérationnelles après marchés et les bons de commande des dépenses d'exploitation hors marchés inférieurs à 200 € HT.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à, Madame Bérangère PELTIER, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer au nom de l'Administrateur provisoire, tous les actes relatifs aux affaires relevant des attributions susvisées – pièces comptables incluses, à l'exclusion des marchés publics et des actes mentionnés à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à Madame Bérangère PELTIER, Attachée d'Administration Hospitalière, dans la limite de ses attributions respectives pour les décisions et correspondances courantes.

Délégation de signature est donnée à Madame Bérangère PELTIER, Attachée d'Administration Hospitalière, pour engager les dépenses, signer les devis inférieurs à 5 000 € HT, signer les bons de commandes d'exploitation et d'investissement après marchés dont le montant n'excède pas 50 000 € TTC ainsi que les bons de commande des dépenses d'exploitation hors marchés inférieurs à 500 € HT,

Les documents signés par l'Attaché d'Administration Hospitalière en application de cet article porteront la mention « pour l'Administrateur provisoire et par délégation, l'Attachée d'Administration Hospitalière ».

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jonathan PILLON, Adjoint des Cadres Hospitaliers, dans la limite de ses attributions respectives pour les décisions et correspondances courantes.

Les documents signés par l'Adjoint des Cadres Hospitaliers, en application de cet article, porteront la mention « pour l'Administrateur provisoire et par délégation, l'Adjoint des Cadres Hospitaliers ».

Article 7 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Julien EVRARD, Ingénieur, dans la limite de ses attributions respectives pour les décisions et correspondances courantes, et donner un avis technique sur les devis.

Les documents signés par l'Ingénieur en application de cet article porteront la mention « pour l'Administrateur provisoire et par délégation, l'Ingénieur ».

Article 8 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Lionel BERNY, Ingénieur, dans la limite de ses attributions respectives pour les décisions et correspondances courantes, et donner un avis technique sur les devis.

Les documents signés par l'Ingénieur en application de cet article porteront la mention « pour l'Administrateur provisoire et par délégation, l'Ingénieur ».

Article 9 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme GARY, Ingénieur, dans la limite de ses attributions respectives pour les décisions et correspondances courantes, et donner un avis technique sur les devis.

Les documents signés par l'Ingénieur en application de cet article porteront la mention « *pour l'Administrateur provisoire et par délégation, l'Ingénieur* ».

Article 10 :

Délégation est donnée aux agents du pôle Ressources et Performance et du pôle Médico-social, dont les noms suivent, pour passer toutes commandes dans leur domaine respectif, et signer les commandes d'exploitation selon les seuils décrits ci-dessous :

Exploitation		
Domaine d'achat	Personnes habilitées	Montant TTC Après marchés ou devis
Achats alimentaires		
UCP et Cuisines EHPAD	M. LEFEBVRE Olivier	Commandes ≤ à 5 000 €
UCP	M. JAGUELIN Vincent	Commandes ≤ à 4 000 €
UCP	M. GARROT Philippe/M. DEBRE Dimitri	Commandes ≤ à 4 000 €
UCP	M. GOUGEON Victориен	Commandes ≤ à 4 000 €
Magasin général	M. REGEREAU Maxime	Commandes ≤ à 5 000 €
	M. ANGOUJARD Christian	Commandes ≤ à 5 000 €
Lingerie / Blanchisserie	Mme SIMON Laurence	Commandes ≤ à 5 000 €
Achats hôteliers	Mme LOSBAR Patricia	Commandes ≤ à 5 000 €
Département achat cellule médicale	Mme BELLIARD Marie-Anne	Commandes ≤ à 5 000 €
Direction des Ressources Opérationnelles	M. PILLON Jonathan	Commandes ≤ à 5 000 €

Article 11 :

En cas d'absence prolongée de l'Attachée d'Administration Hospitalière, des Ingénieurs, ou de l'Adjoint des Cadres Hospitalier, le Directeur Adjoint doit désigner l'Adjoint à qui il attribue les fonctions de l'agent absent.

Article 12 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne.

La présente décision sera adressée à Madame Le Trésorier du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 8 septembre 2025

B
 L'Administrateur provisoire,
 Hubert de BEAUCHAMP

Diffusion :
 - intéressés
 - dossier personnel
 - trésorière principale du centre hospitalier de Laval
 - Préfecture de Laval

